



## DÉCISION n° IV

Le Cercle des Présidents réuni à Prague le 13 juin 2018 pour préparer le XVIII<sup>e</sup> Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes

décide à l'unanimité

d'approuver les frais généraux de l'organisation du Cercle des Présidents réuni pour préparer le XVIII<sup>e</sup> Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, à Prague le 13 juin 2018. Ces frais seront pris en charge par les membres à part entière, au prorata du nombre de membres de leur délégation qui participent officiellement au Cercle des présidents.

Les autres frais liés à la réunion du Cercle des présidents de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes tenue à Prague le 13 juin 2018, y compris les coûts de l'excursion et du programme culturel, sont pris en charge par la Cour constitutionnelle de la République tchèque.

Le budget prévisionnel du XVIII<sup>e</sup> Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes qu'il incombe à la Cour constitutionnelle de la République tchèque d'établir sera présenté au plus tard le 31 décembre 2019.

Prague, le 13 juin 2018

Pavel RYCHETSKÝ  
Président de la Cour constitutionnelle de la République tchèque